



**SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE**

*Le Chadelbos*  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél : 05 55 22 61 30  
Fax : 05 55 22 64 10  
Mail : syttom19@syttom19.fr  
[www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20  
Nombre de délégués suppléants en exercice : 19  
Nombre de délégués présents : 14  
Nombre de votants : 16  
Nombre de pouvoirs : 2



L'an deux mille quinze et le 18 décembre à 15H15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au SYTTOM 19 au lieu-dit Le Chadelbos à St Pantaléon de Larche, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

**Étaient présents :** Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Alain MAZET, Daniel GREGOIRE, Patrice SAINT RAYMOND, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Jean-Louis LAGEDAMON, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

**Absents excusés :** Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Maric FREYSSELINE.

**Pouvoirs :** - Monsieur Jean-François MICHION à Monsieur Henri GRANET  
- Monsieur Philippe JENTY à Madame GUILLOU

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



### DELIBERATION N° 2015/12/18 : Budget Primitif 2016

**RAPPORTEUR :** Marc CHATEL.

Le budget primitif qui est proposé pour l'année 2016 prend en compte les divers éléments présentés lors du débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu le 3 décembre dernier, notamment :

#### **Sur la section fonctionnement :**

- Les évolutions de recettes et de reversement des produits de collecte sélective (Recettes des Eco-organismes, vente de matériaux et reversement associés).
- Les évolutions des tonnages, à la hausse pour la collecte sélective et à la baisse pour les déchets résiduels.

#### **Sur la section investissement :**

- Les travaux d'aménagement et de réparations sur les centres de transfert et l'UVF de Saint Pantaléon de Larche.

## DEPENSES

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Contrats et prestations de services

Ce poste correspond :

- au tri de 10 500 t d'emballages ménagers,
- à l'incinération et au traitement de 84 550 t d'ordures ménagères résiduelles et assimilées,
- au traitement de 50 t de Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM),
- au traitement des résidus provenant de l'incinération (REFIOM, mâchefers...),
- au transport des déchets ménagers à trailer.

#### Transport et Traitement des déchets résiduels et fermentescibles

Ce poste s'élève à 8 321 000 € (8 190 000 € en 2015)

Il comprend l'ensemble des prestations de service liées à l'incinération à savoir :

- l'exploitation de l'usine de Saint Pantaléon de Larche : 4 150 000 €  
Ce poste intègre 3 140 000 € pour le contrat d'exploitation de l'usine et 1 010 000 € de traitement des sous-produits (REFIOM et Mâchefers).
- l'exploitation de l'usine de Rosiers d'Engletons : 3 090 000 €  
Ce poste intègre 2 450 000 € évalué selon le contrat d'exploitation actuel de l'usine (incluant 283 000 € de TGAP) et 640 000 € de traitement des sous-produits (REFIOM et Mâchefers).
- le traitement de la fraction fermentescible pour 10 000 €.
- La TGAP de Saint Pantaléon de Larche pour 240 000 €
- Le transport des ordures ménagères résiduelles pour 831 000 €

Ce poste subit les augmentations liées aux formules de révision des contrats

Il représente 45,23 % du budget de fonctionnement.

#### Tri sélectif

Les dépenses évoluent sensiblement compte tenu de l'augmentation des tonnages pris en charge, et de l'évolution du montant des aides et soutiens versés dans le cadre du barème Eco-Emballages.

❖ 6 325 000 € en 2016

❖ 5 654 017 € en 2015

Ce poste se décompose comme suit :

❖ 2 414 000 € d'opérations de tri (2 454 017 € en 2015)

❖ 211 000 € de transport d'emballages

❖ 3 700 000 € de reversement de soutiens et recettes du recyclage (3 500 000 € en 2015)

Les prestations de tri représentent 34,38 % du budget de fonctionnement et correspondent aux prestations de tri des emballages ménagers et de reversement des recettes de collectes sélectives.

Les autres postes de dépenses de cette section concernent :

### Entretien des équipements

Ce poste représente 0,33% du budget fonctionnement

- ❖ 60 000 € en 2016
- ❖ 60 000 € en 2015

Ce poste, lié aux frais d'entretien et de maintenance des différents équipements techniques du SYTTOM 19 présents sur les centres de transfert, il est reconduit compte tenu des besoins estimés pour l'année 2016.

### Impôts et taxes (hors TGAP)

Ce poste représente 1,52 % du budget fonctionnement

- ❖ 280 000 € en 2016
- ❖ 280 000 € en 2015

Ce poste concerne les impôts fonciers, taxes parafiscales, le remboursement de la TVA.

### Charges financières et contributions

Ce poste représente 1,20 % du budget fonctionnement

- ❖ 220 000 € en 2016
- ❖ 210 000 € en 2015

Ce poste sert aux contributions versées aux syndicats de collecte pour l'exploitation des centres de transfert.

### Administration générale, divers

Ce poste représente 1,78 % du budget fonctionnement

- ❖ 328 000 € en 2016
- ❖ 296 000 € en 2015

Il intègre le personnel en place pour la gestion du syndicat pour 180 000 € et les frais liés au fonctionnement du SYTTOM 19 (téléphone, assurances, véhicule, maintenance informatique et bureautique, fournitures, réception...).

### Études et honoraires

Ce poste représente 0,63 % du budget fonctionnement

- ❖ 115 000 € en 2016
- ❖ 200 000 € en 2015

Ce poste intègre :

- les études prospectives pour les filières de traitement et le devenir des UVE ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres concernant l'exploitation de l'usine de Rosiers d'Egletons ;
- les frais liés au plan de surveillance des rejets des 2 UVE ;
- les honoraires de professionnels du droit accompagnant le SYTTOM 19 dans les procédures en cours.

### Remboursement de la dette et ICNE

Ce poste représente 1,66 % du budget fonctionnement

- ❖ 305 000 € en 2016
- ❖ 351 379 € en 2015

Ce poste suit l'évolution de la dette et intègre l'emprunt pour l'acquisition du groupe turbo-alternateur sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche.

#### Dotations aux amortissements

- ❖ 1 493 786 € en 2016
- ❖ 1 396 068 € en 2015

Ce poste est actualisé chaque année par l'intégration des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent et représente 8.12 % du budget fonctionnement.

#### Virement à la section d'investissement

- ❖ 850 914 € en 2016
- ❖ 1 260 101 € en 2015

Ce poste représente 4,62 % du budget fonctionnement.

#### Dépenses imprévues

- ❖ 100 000 € en 2016
- ❖ 100 000 € en 2015

Ce poste représente 0,54 % du budget fonctionnement.

Soit un total de dépenses de 18 398 700 €.

### **SECTION INVESTISSEMENT**

La section s'équilibre à 7 221 672 €

Les principaux postes concernent :

#### Remboursement de la dette

- ❖ 2 092 672 € en 2016 composé de 1 342 672 € du capital de la dette et 750 000 € de remboursement du prêt relais FCTVA
- ❖ 1 309 043 € en 2015

L'augmentation de ce poste suit l'évolution de la dette et subit le remboursement du prêt relais de TVA pour l'investissement 2014.

#### Dépenses imprévues

- ❖ 100 000 € en 2016
- ❖ 215 000 € en 2015

#### Fonds de gros entretien et renouvellement des UVE

- ❖ 2 050 000 € en 2016
- ❖ 2 050 000 € en 2015

Ce poste suit l'évolution des contrats d'exploitation.

#### Travaux divers sur les UVE

- ❖ 250 000 € pour la mise en place du comptage énergétique nécessaire à l'obtention de la norme ISO 50 001
- ❖ 120 000 € pour la finalisation de reprise des locaux

#### Travaux d'entretien et d'aménagement sur les autres installations (centre de transfert)

- ❖ 185 000 €

#### Acquisition foncières

- ❖ 30 000 €

#### Opérations d'ordre : 2 394 000 €

- ❖ 344 000 € - reprise de subventions perçues antérieurement
- ❖ 2 050 000 € - immobilisations en cours des UVE (GER)

## RECETTES

### SECTION FONCTIONNEMENT

Pour l'essentiel elles proviennent :

#### Participation des collectivités

Elle représente 64,71 % des recettes réparties comme suit :

- 9 250 200 € transport et traitement des OM soit 50,28 %
- 2 655 500 € pour le tri des emballages ménagers soit 14,43 %

La participation a été calculée sur la base de :

- 111,60 €/T pour le transport et l'incinération des ordures ménagères du SYTTOM 19
- 106,60 €/T pour le traitement des déchets ménagers du LOT
- 270 €/t pour le tri des emballages à Argentat
- 250 €/t pour le tri des emballages au SYDED 46 pour un tonnage supérieur à 7000 t
- 276,6 €/t pour le tri du SIFOTOM des 4 cantons

#### Recettes des éco organismes et ventes des matériaux (20,11 % de nos recettes)

- 2 830 000 € - versés par les éco-organismes Eco-emballages et Eco Folio
- 870 000 € - Vente de matériaux

#### Vente d'énergie et recettes d'exploitation des UVE (13,25 % des recettes)

- 2 438 000 €

#### Produits divers (1,93% des recettes)

- 11 000 € - produits de gestion divers
- 344 000 € - d'amortissement des subventions perçues

Soit un total de recettes de 18 398 700 €.

### SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes de 7 221 672 € nécessaires à l'équilibre de la section investissement proviennent de :

➤ 1 564 003 € d'un emprunt dont le montant ne pourra être finalisé que lors de l'appréciation des résultats du compte administratif, celui-ci pouvant être ramené à la baisse ou supprimé compte tenu des excédents qui pourraient être observés lors du vote du CA et du futur budget supplémentaire qui sera voté dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016.

#### Virement de la section de fonctionnement

- ❖ 850 914 € en 2016
- ❖ 1 260 101 € en 2015

#### Dotation FCTVA

- ❖ 1 262 969 € en 2016
- ❖ 671 472 € en 2015



La dotation est en hausse compte tenu des investissements importants réalisés au cours de l'exercice 2014.

**Dotation aux amortissements**

- ❖ 1 493 786 € en 2016
- ❖ 1 396 068 € en 2015

**Opérations d'ordre**

- ❖ 2 050 000 € d'opérations d'ordre (immobilisations en cours sur les UVE GER).

Compte tenu des éléments ci-dessus et comme convenu lors du débat des orientations budgétaires, je vous propose d'adopter les paramètres suivants :

**Traitement et transport des ordures ménagères résiduelles**

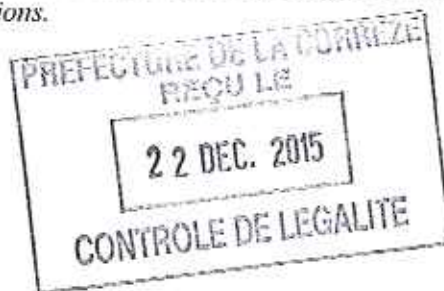
- 111,60 €/T pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTTOM 19 (transport et traitement inclus).
- 106,60 €/T (traitement uniquement) pour le SYDED 46
- 270 € / t pour le tri des emballages
- 250 € / t pour le tri des emballages au SYDED si le tonnage traité dépasse 7000 t

Monsieur Marc CHATEL invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ce projet de budget primitif 2016 et leur propose :

- d'approuver le présent budget primitif 2016 ;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents du SYTTOM 19 à mettre en place les procédures nécessaires à la réalisation des investissements précités ainsi qu'à leur financement ;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement les Vice-Présidents à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations.

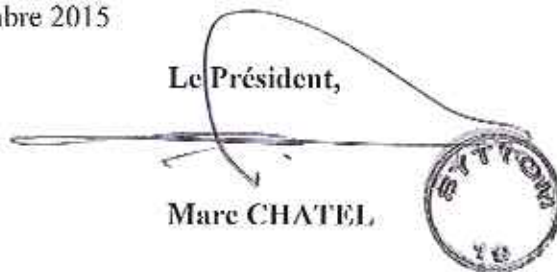
*La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Saint Pantaléon de Larche, le 18 décembre 2015



Le Président,

Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2015 et publication ou notification du 22/12/2015